

## Délibération n° 2019-03-32

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire du 20 juin 2019

### Objet

Autorisation de conclure des conventions pour la mise en œuvre des actions en matière d'enfance, jeunesse et sport

### Rapporteur

CHALLET Vincent

### Date de convocation

13 juin 2019

### Date d'affichage du compte rendu

28 juin 2019

### Nombre de conseillers

En exercice : 125  
Présents : 78  
Votants : 87  
Pour : 87  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
		COLLET Jean-Pierre
THEVENET Émilie (S)	CORRE Jean-Marie	
COSTE Yves	COSTON David	COSTON Marie
CREGUT François		DABERT Jean-Claude
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	
	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	FARGEIX Jeanine (S)
GAUDRIAULT Damien		
		GRÉGOIRE Nathalie
		GUILLAUME Julien
		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc	MAGAUD Hervé (S)
	LOUBINOX Nathalie (S)	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude		
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		
POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)	

Absents ayant donné pouvoir (9) : CORREIA Emmanuel à BACQUET Jean-Paul, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GUEUGNOT Jean-Pierre à RAVEL Pierre, LENÈGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, PAILLONCY Brigitte à BARRÉ Annick, PÉTHEIL Sandra à BLANJARD Michel, POMEL Michel à DYNDAS Éric, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, GARNAVAULT Philippe, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ZANIN Nathalie.

Absents (38) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BESSON Jean-Louis, BONNAFOUX Daniel, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, ESPEIL Michel, GAUTHIER Isabelle, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GOYON Guy, GREGORIS Cécile, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MEALLET Roger-Jean, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NICOLLET Michel, NÔ Lucien, NUÑEZ Aurélie, OLIVIER Christian, ROCHE Roger, RODDIER Gilles, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU la délibération n° 2018-03-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 juin 2018 modifiant les délégations d'attributions du conseil communautaire au Président ;

**CONSIDÉRANT** que la gestion quotidienne de la communauté nécessite des délégations d'attributions du conseil de la communauté à son Président, et que, par délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2018, le Président a donc reçu délégation pour prendre un certain nombre de décisions, dès lors que les crédits sont inscrits au Budget ;

**CONSIDÉRANT** que le domaine « enfance, jeunesse et sport » nécessite la conclusion d'un nombre considérable de conventions qui nécessitent donc, au préalable, un nombre considérable de décisions du Président au titre de ses délégations en matière de conventions de prestation de service, de conventions de mise à disposition, de conventions d'occupation et de conventions de partenariat ;

**CONSIDÉRANT** que, pour gagner du temps et éviter de multiplier les décisions dans les domaines « enfance, jeunesse et sport », il est proposé de prendre une délibération-cadre pour les trois prochaines années scolaires, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2022 ;

**CONSIDÉRANT** les conventions ayant un coût financier pour l'Agglo Pays d'Issoire :

- Conventions de prestations de service et conventions de partenariat

Dans le cadre de sa mise en œuvre et dans la limite des crédits budgétaires alloués aux services du pôle enfance-jeunesse chaque année, l'Agglo Pays d'Issoire mène dans les Relais Petite Enfance, les multi-accueil, les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, les garderies périscolaires et les espaces jeunes (dont la Maison des Jeunes) des actions de loisirs, pédagogiques, éducatives, culturelles, patrimoniales, sportives, environnementales, de santé etc. Pour cela, elle fait appel à des prestataires extérieurs par le biais de conventions ;

- Conventions de mise à disposition et conventions d'occupation

Dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse et dans la limite des crédits budgétaires alloués aux services du pôle enfance-jeunesse chaque année, les collectivités locales du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ainsi que d'autres structures mettent à disposition des services enfance-jeunesse des locaux et des équipements divers par le biais de conventions.

Dans le cadre de sa compétence équipements sportifs et enseignement de la natation scolaire, l'Agglo Pays d'Issoire utilise les équipements sportifs, notamment des gymnases et des équipements aquatiques appartenant

à d'autres collectivités, par le biais de conventions. Il s'agit notamment d'équipements sportifs des communes du territoire, de la piscine Mond'Arverne, de la piscine de Brioude, de la piscine de Saint-Nectaire et de la piscine de Super-Besse ;

**CONSIDÉRANT** qu'à titre d'information, les crédits inscrits au budget pour l'année 2019 sont les suivants :

<b>Petite enfance</b>		
<b>Multi accueil</b>	Sorties	500 €
	Rémunérations d'intermédiaires (spectacles, médecins, intervenants extérieurs pour ateliers d'éveil, animation de soirées ou conférences à destination des professionnels et des parents)	1 100 €
<b>Relais Petite Enfance</b>	Sorties et participation au festival Plein la Bobine	2 700 €
	Location Auvergne Habitat pour RPE Issoire	3 700 €
	Charges locatives Auvergne Habitat pour RPE Issoire	4 400 €
	Rémunérations d'intermédiaires (spectacles, intervenants extérieurs pour actions de professionnalisation dont animation de soirées ou de conférences à destination des professionnels et des parents et pour ateliers de motricité)	6 500 €
<b>Jeunesse</b>		
<b>Maison des Jeunes</b>	Sorties, activités, ateliers et stages, intervenants extérieurs, séjours, spectacle	27 912 €
<b>Espace jeunes</b>	Sorties, activités, ateliers et stages, intervenants extérieurs, séjours, spectacle	37 600 €
	Loyer espace jeunes Plauzat	280 €
<b>Pass Info Jeunes</b>	Intervenants, ateliers et stages, activités,	2 200 €
<b>MJ Day</b>	Intervenants, ateliers et stages, activités, spectacle	3 200 €
<b>Extrascolaire</b>		
<b>ALSH</b>	Séjours, sorties, spectacles	32 892 €
	Intervenants extérieurs pour activités	1 200 €
	Entretien des locaux et fourniture pour ALSH de Sauxillanges	11 360 €
<b>Périscolaire</b>		
<b>Périscolaire</b>	Intervenants extérieurs pour activités, spectacle	14 500 €
<b>Equipement sportif et enseignement de la natation</b>		
<b>Natation scolaire</b>	Occupation des équipements aquatiques	16 000 €

**CONSIDÉRANT** les conventions sans effet financier pour l'Agglo Pays d'Issoire ou avec perception d'une recette :

- Conventions de mise à disposition, conventions d'occupation et conventions de partenariat relatives aux équipements enfance-jeunesse de l'Agglo Pays d'Issoire

Dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse, l'Agglo Pays d'Issoire met à disposition ses équipements enfance-jeunesse, notamment aux établissements scolaires, aux associations, aux structures spécialisées etc. par le biais de conventions.

Cela concerne les structures suivantes :

- Maison des Jeunes ;
  - PEJ de Plauzat ;
  - PEJ de Saint-Germain-Lembron ;
  - PEJ de Brassac-les-Mines ;
  - ALSH d'Ardes-sur-Couze ;
  - RAM d'Issoire ;
- Conventions de mise à disposition, conventions d'occupation et conventions de partenariat relatives aux équipements sportifs de l'Agglo Pays d'Issoire

Dans le cadre de sa compétence équipements sportifs et enseignement de la natation scolaire, l'Agglo Pays d'Issoire met à disposition ses équipements sportifs, notamment aux établissements scolaires, aux associations, aux structures spécialisées etc. par le biais de conventions.

Cela concerne les structures suivantes :

- Centre aqualudique ;
- Gymnase de Champeix ;
- Gymnase d'Ardes-sur-Couze ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Président à conclure toutes les conventions de prestations de service, conventions de partenariat, conventions de mise à disposition et conventions d'occupation nécessaires au fonctionnement du service « enfance, jeunesse et sport », et dans la limite des crédits budgétaires alloués chaque année ;
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure toutes les conventions de mise à disposition, conventions d'occupation et conventions de partenariat relatives aux équipements enfance-jeunesse et aux équipements sportifs de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- d'autoriser la conclusion des conventions précitées pour les trois prochaines années scolaires, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 12/07/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 12/07/2019